

Conseiller et promouvoir des vins

RS5873 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	221, 334, 312
Formacode(s)	34513, 21540, 21511
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	25/02/2022
Date d'échéance	25/02/2025

Certificateur(s)

ECOLE DU VIN DE FRANCE · SIRET : 34075152800050

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Cette certification atteste d'un socle de compétences requis, dans l'exercice de ses fonctions, pour conseiller et promouvoir des vins. Elle s'adresse à des professionnels en charge de la commercialisation d'une offre de vins, dans les secteurs de l'hôtellerie-restauration et de la distribution, qui souhaitent valider les compétences leur permettant de dynamiser la vente et la consommation par la proposition d'un accompagnement au plus proche des attentes des clients. Elle vise aussi, de façon transverse les professionnels du marketing, de la communication, de l'événementiel, et les commerciaux dans le secteur des vins et spiritueux.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Caractériser les styles de vins d'une offre existante, en décrivant leurs spécificités ampélographiques (cépages), leurs origines géographiques, leurs modes d'élaboration et leurs certifications environnementales, afin de renseigner précisément le client sur cette offre.

Conseiller des accords mets et vins en respectant les équilibres aromatiques et gustatifs, la tradition culinaire française, et en tenant compte des tendances de consommation, de l'occasion, des goûts du client, de son budget, afin de guider l'achat.

Décrire les spécificités sensorielles d'un vin, en procédant à une dégustation descriptive consistant à qualifier avec méthode et selon une terminologie professionnelle sa couleur, ses arômes, et son goût, afin de faire émerger sa typicité et ses qualités objectives lors d'une vente ou d'une animation.

Promouvoir des vins à travers des dégustations, selon une thématique (région, appellation, domaine, actualité, millésime...) et un ordre définis, en commentant la dégustation et en respectant des conditions de service optimales afin de mettre en valeur les produits et générer l'achat.

Secteur d'activité et type d'emploi

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

La loi du 10 janvier 1991 relative à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme, dite loi Évin

La réglementation relative à l'étiquetage du vin est recensée sur le site de la DGCCRF, notamment la fiche pratique : Vin étiquetage : savoir lire les étiquettes (economie.gouv.fr)

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Avoir l'âge minimum légal pour la consommation de boissons alcoolisées.

Avoir le niveau B1 oral et écrit du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) de la langue de passage de la certification.

Justifier de connaissances et compétences en vins, validées lors de l'inscription, dans le cadre d'un entretien avec l'équipe pédagogique.

Être en charge, dans le cadre de son activité, de la commercialisation d'une offre de vins, ou en avoir le projet.

Avoir complété le parcours de microlearning relatif au manuel envoyé dès l'inscription. La complétude du parcours est vérifiée à l'entrée en formation.

Avoir suivi l'ensemble de la formation.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Le jury est constitué de :

- un professionnel de la distribution des vins et spiritueux (fonctions commerciales, marketing ou communication),
- un professionnel du service des vins et spiritueux (restauration, sommellerie, œnotourisme),
- la direction de l'École des Vins et Spiritueux.

Base légale

Date de décision	25/02/2022
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	25/02/2025

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RS7056

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5873/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	1 567
Parcours menés à terme	1 557
Taux d'achèvement	99 %
Période	04/2022 – 07/2025

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	1 399
Montant total engagé	1 196 073 €
Coût moyen par dossier	855 €
Durée moyenne	27 h

Période	03/2022 – 02/2025
France compétences	97 %
Reste à charge titulaire	3 %
Entreprise	0 %
France Travail	0 %
Compte d'engagement citoyen	0 %
OPCO	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.